



Caf remboursement trop perçu

Par **Saleta audrey**, le 17/04/2018 à 08:23

Bonjour

Suite à mon mariage mes revenus ont augmenté. après avoir reçu mes déclarations la caf me réclame un trop perçu de ce que j'ai reçu pour mes enfants. Cela fait déjà 15 mois que je ne reçois plus rien mais je pense qu'il va me rester un delta de 700 euros. Pouvez-vous me dire si je vais devoir rembourser en une fois ou si ce montant va être prélevé de mes prochains versements ?

Merci pour votre réponse

Cordialement

Par **Visiteur**, le 17/04/2018 à 08:44

Bonjour,

il ne serait pas plus simple de leur poser la question... directement ?

Par **youris**, le 17/04/2018 à 11:38

bonjour,

c'est au choix de la caf, mais la caf peut retenir l'agent que vous devez sur les prestations à venir.

vous pouvez contacter la CAF pour vous mettre d'accord sur les modalités de remboursement.

salutations